



AVIS D'APPEL A CANDIDATURES n°2023-01

Appel à candidatures pour la désignation d'un représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance qui siègera, en qualité de membre titulaire ou suppléant avec voix délibérative, au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social relevant de la compétence exclusive du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Date limite de dépôt des projets : 15 septembre 2023

Le Président du Conseil départemental est compétent pour lancer le présent appel à candidatures qui a pour objet la désignation d'un représentant d'associations relevant du secteur de la protection de l'enfance, afin de siéger, en qualité de membre permanent titulaire ou suppléant avec voix délibérative, au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive du Conseil départemental.

1- Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 15 septembre 2023
Période d'instruction et de sélection des projets : septembre-octobre 2023
Notification de la décision : novembre 2023

2- Dossier d'appel à candidature

Le présent avis d'appel à candidature fait l'objet de 3 annexes :

- Annexe 1 : Dossier de candidature
- Annexe 2 : Procédure de désignation d'associations relevant du secteur de la protection de l'enfance
- Annexe 3 : Fonctionnement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet

3- Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

→ **au plus tard le 15 septembre 2023**. Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

4- Composition du dossier et critères de sélection :

La sélection du candidat sera effectuée par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de :

- La complétude du dossier déposé ;
- Des critères énoncés dans l'annexe 1 relative à la désignation des représentants d'associations au sein de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet, soient :
 - Le nombre d'adhérents de l'association
 - Le volume d'activités ou d'actions dans le domaine observé
 - Le rayonnement de l'association, territoire de présence et d'activité
 - L'appartenance de l'association à un collectif ou à une fédération régionale
 - La diversité et la spécificité des champs couverts par les associations retenues
 - Le nombre et le type d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux éventuellement gérés par l'association.

5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :

Le présent avis d'appel à candidature est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr ;

L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidature 2023-01/secteur protection enfance ».

6- Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'information exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

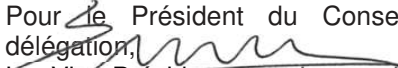
DPRA-Email-APP@cd31.fr

L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidature 2023-01/secteur protection enfance ».

7- Annexes :

- Annexe 1 : Dossier de candidature
- Annexe 2 : Procédure de désignation du représentant d'associations relevant du secteur de la protection de l'enfance
- Annexe 3 : Fonctionnement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet.

Pour le Président du Conseil départemental, et par délégation,


Le Vice-Président en charge des personnes âgées, des personnes handicapées et de l'accès aux soins

Signé par : Alain Gabrieli

Date de signature : 20/06/2023

Qualité : Elu - Alain GABRIELI